RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2CSI SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 12000 euros
Siège social : 1 RUE DE L'ANNAPURNA
92160 ANTONY
922464201 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 29 NOVEMBRE 2024

Le 29 Novembre 2024, à 10H00, les associés de la Société A2CSI SAS se sont réunis en assemblée générale Extraordinaire, au siège social, 1 RUE DE L'ANNAPURNA 92160 ANTONY, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 29 Octobre 2024.

Gaëlle DEBAND MBAIROBE préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 120 actions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolution proposés par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Transfert de Siège Social ;

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale nomme Abdias Didi TONFACK 1 Rue de l'Annapurna 92160 Antony, en tant que Nouveau Directeur Général.

Abdias Didi TONFACK déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette nomination qui prend effet le 29 Novembre 2024, est effectuée pour une durée de 6 années expirant à l'issue de la procédure d'approbation des comptes de l'exercice clos en 31 Décembre 2029

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le siège social est transféré au 1 Rue de l'Annapurna 92160 Antony à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée à 10H30.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Présidente de Séance
Gaëlle DEBAND MBAIROBE

